

Association des Anciens de la Banque Centrale de Tunisie « AABCT »

Rapport financier 2023



جمعية قداماء البنك المركزي التونسي
Association des Anciens de la Banque centrale de Tunisie

I. Les recettes

Les recettes de l'exercice 2023 s'élèvent à **62 532 DT** contre 51 171 DT en 2022 et se détaillent comme suit :

(en DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Variation %
Adhésions	8 900	5 310	3 590	68
Subventions et Dons des sympathisants	45 330(*)	33 941	11 389	34
Ventes livre	3 920	11 920	-8 000	-67
Recettes manifestations	4 382	0	4 382	100
	62 532	51 171	11 361	22

(*) y compris la subvention de la BCT à concurrence de 25 000 DT encaissée en 2024.

- Au total les recettes de l'association ont enregistré une augmentation de 11 361 DT, soit +22% par rapport à 2022.
- Les adhésions ont enregistré une variation positive de 68% par rapport à 2022 pour s'établir à 8 900 DT.
- Les subventions et les dons des sympathisants ont enregistré une variation positive de 34 % par rapport à 2022 pour s'établir à 45 330 DT.
- Les ventes du livre ont enregistré une baisse de 67% pour s'établir à 3 920 DT.
- Les recettes collectées au titre des manifestations comprennent :
 - ✓ La soirée du 28/01/2023 : un total recettes de 2 100 DT
 - ✓ La soirée SOULAMIA du 08/04/2023 : un total recettes de 2 282 DT

II. Les encaissements

Les recettes encaissées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 40 832 DT détaillées ainsi : (en DT)

Désignation	Montant
Adhésions encaissées	11 700
Subventions et dons encaissés	20830
Ventes livres	3 920
Manifestations	4382
Total	40 832

En comparant le total des recettes figurant au niveau de l'état de résultat (62 532 DT) à celui des encaissements figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie (40 832 DT), on constate un écart de 21 700 DT justifié comme suit :

(en DT)

Désignation	Montant
Subvention BCT comptabilisée en 2023 et encaissée en 2024	-25 000
Dons encaissés en 2023 au titre de l'exercice 2024	+2 800
Adhésions encaissées en 2023 au titre de l'exercice 2024	+500
Total	-21 700

III. Les charges

Les charges de l'exercice 2023 s'élèvent à **75 239 DT** contre 61 912 DT en 2022 et se détaillent comme suit :

(en DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Variation %
Achats consommés	3 065	3 406	-341	-10
Charges de personnel	9 979	6 716	3 263	49
Dotations aux amortissements	7 198	7 198	0	0
Autres charges courantes	54 997	44 592	10 405	23
	75 239	61 912	13 327	22

- Les achats consommés ont enregistré une baisse de 10% par rapport à 2022 (moins 341 DT). Cette baisse provient essentiellement de la baisse des charges d'électricité qui sont passées de 2 005 DT en 2022 à 770 DT en 2023 soit moins 1 235 DT.
- Les charges de personnel ont enregistré une augmentation de 49% par rapport à 2022 (plus 3 263 DT). Cette augmentation est justifiée par les deux points suivants :
 - ✓ Changement du régime de salaire de l'assistante du régime SIVP au régime normal à partir du 01/10/2022, ce qui fait augmenter les charges sociales.
 - ✓ Augmentation du salaire de l'assistante d'une prime SIVP de 400 DT à un salaire net de 600 DT à partir du 01/10/2022.
- Les dotations aux amortissements n'ont pas changé, soit 7 198 DT par an. Il s'agit essentiellement de l'amortissement du matériel de bureau à concurrence de 1 104 DT et le mémoire de la Banque Centrale à concurrence de 6 094 DT.

Il est à rappeler que les dépenses engagées au titre de l'édition du mémoire de la banque ont été immobilisées en 2020 pour une valeur de 30 468 DT pour être amorties sur une période de 5 ans à partir de l'exercice 2021.

- En 2023, les autres charges courantes s'élèvent à **54 997 DT** contre 44 592 DT en 2022 soit une augmentation de 10 405 DT (+23%) et se détaillent comme suit :

(en DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Variation %
Locations	26 667	26 667	0	0
Entretien et réparations	1 066	265	801	302
Primes d'assurance	181	361	-180	-50
Frais de ménage et Cafétéria	7 538	3 460	4 078	118
Honoraires comptables	4 204	4 204	0	0
Publicité, publications, relations (Reportages Vidéos)	1 116	696	420	60
Manifestations	3 278	4 082	-804	-20
Mémoire de la banque (impression)	416	0	416	100
Missions et réceptions (anniversaire AABCT)	6 284	0	6 284	100
Frais postaux et télécom.	1 229	1 238	-9	-1
Services bancaires et assimilés	4	3	1	33
Dons pour actions caritatives	2 869	3 595	-726	-20
Impôts et taxes	145	21	124	590
	54 997	44 592	10 405	23

- En 2023, Les charges de locations n'ont pas enregistré de variation.
- Les entretiens et réparations ont enregistré une augmentation de 801 DT. Il s'agit essentiellement de travaux de plomberie réalisés au cours de l'exercice 2023.
- Les frais de ménage ont enregistré une augmentation de 4 078 DT qui s'explique en partie par les services supplémentaires engendrées par les différentes réceptions organisées au cours de l'exercice 2023.
- La rubrique « Publicité, publications, relations publiques » enregistre essentiellement les charges au titre des reportages vidéo réalisés par l'association en 2023 (séminaire santé, journée de présentation du livre, Ramadan etc.)
- Les charges au titre des manifestations se sont élevées à 3 278 DT en 2023, réparties entre la soirée du 28/01/2023 pour 1 445 DT et la soirée SOULAMIA du 08/04/2023 pour 1 833 DT.

- La rubrique « missions et réceptions » enregistre les charges engagées en 2023 au titre de la fête de l'anniversaire de l'association pour 6 284 DT.
- Les dons pour actions caritatives ont enregistré une baisse de 20% pour s'établir à 2 869 DT. IL s'agit essentiellement des dons suivants :
 - ✓ Participation à l'action caritative Ramadan 2023 pour 350 DT
 - ✓ Action sociales cartables et fournitures scolaires pour 2 519 DT
- Les impôts et taxes se sont élevés à 145 DT, il s'agit de la taxe sur les salaires (FOPROLOS)

IV. Le Résultat comptable de l'exercice

Comme indiqué ci-dessus et pour un total des produits de 62 532 DT et un total des charges de 75 239 DT, l'exercice 2023 s'est soldé par un résultat comptable négatif de **12 707 DT** contre un résultat négatif de 10 741 DT en 2022.

Les subventions, dons et recettes de l'association ne permettent plus de couvrir ses dépenses qui ne peuvent être comprimées davantage.

En effet, le loyer n'a jamais été augmenté malgré le renchérissement constaté des loyers en général, le salaire de l'assistante et les autres charges non plus.

Le déficit continue à puiser des réserves antérieures constituées grâce aux subventions de l'ATB et la SFBT.

Les adhésions des membres devraient constituer la principale ressource de l'Association, ce qui nécessite la concentration d'efforts dans ce sens afin d'assurer la pérennité de l'Association.

Il importe de rappeler que les activités des clubs et touristiques n'engendrent aucune charge imputée sur le budget de l'association, comme cela apparaît sur les états financiers.

V. L'évolution de la trésorerie

L'évolution de la trésorerie entre les exercices 2022 et 2023 se détaille comme suit :

(en DT)

Solde comptable au 31/12/2022	57 366
Encaissements 2023	40 830
Décaissements 2023	-69 078
Solde comptable au 31/12/2023	29 118

Le solde **physique** de la trésorerie au 31/12/2023 se présente comme suit :

(en DT)

Solde comptable banque au 31/12/2023	29 007
Solde comptable caisse au 31/12/2023	111
Total	29 118

NB : il est à préciser que la subvention de la BCT au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 25 000 DT n'a été encaissée qu'en avril 2024.